

lisme politique important, les indépendantistes avaient acquis une respectabilité dont ils n'avaient pas joui auparavant. Jusqu'ici classés « radicaux » et donc à peine tolérés, ils étaient devenus (au moins jusqu'au débat à l'Assemblée territoriale) les « amis » du ministre Dijoud. La confiance que les nationalistes mélanésiens avaient en eux et en la justesse de leurs tactiques avait été ainsi renforcée.

Les stratégies politiques de Dijoud après le débat à l'Assemblée avaient pour but de réduire l'influence politique des partis indépendantistes et de mettre une sourdine à la question de l'indépendance. Ce furent les résultats inverses qu'il obtint dans ces deux cas. La réforme électorale lancée par Dijoud non seulement débarassa la Nouvelle-Calédonie d'encombrants petits partis, mais polarisa les attitudes sur la question de l'indépendance et entraîna au sein même du mouvement indépendantiste une cohésion et une solidarité qui avait manqué jusque-là (et qui depuis n'a cessé d'exister). Inévitablement la question de l'indépendance apparut comme la question la plus importante des élections de la mi-1979. Elle domine la vie politique du Territoire depuis lors.

Pde4  
perrot  
à elle = 1

## Mobilisations ethniques et genèse des organismes de développement du milieu rural mélanésien

Patrick PILLON

Fonds Documentaire IRD  
Cote : Bx 24297 Ex : 1

### Appartenances ethniques et mobilisation politique

« Une identité ne se définit pas à partir du néant. On bâtit sur ce que l'on trouve — qu'il s'agisse de langue, de religion ou de modes de vie caractéristiques. Néanmoins, il est clair que l'homogénéité et la passion linguistiques ou religieuses (a fortiori l'attachement à un mode de vie particulier) sont des créations sociales que l'on ne peut se contenter de considérer comme la poursuite d'une tradition éternelle. Ce sont des créations élaborées à grand-peine dans des moments difficiles. » (Wallerstein, 1980, p. 319)

L'appartenance ethnique est l'une des catégories de perception les plus immédiates que les individus puisse s'appliquer les uns les autres en Nouvelle-Calédonie. Mais depuis qu'en 1977, la question de l'indépendance — et d'une *indépendance canaque* — est devenue l'enjeu à partir duquel se structurent les oppositions politiques, les relations inter-ethniques ont été constituées en champ d'affrontement idéologique. Aux objectifs et à la symbolique (Landsman, 1985) d'une *indépendance canaque*, les tenants du maintien du territoire dans la République française répliquent en effet par ceux d'une *société pluri-ethnique*. La symbolique de projets



sociaux à référents ethniques est ainsi devenue le lieu de la mobilisation politique, et l'un des champs où se jouent les rapports de forces pour la détention du pouvoir. Dans le cas néo-calédonien, la mobilisation des légitimités ethniques doit beaucoup aux caractéristiques ethniques (au sens politique et culturel du terme) d'un projet d'indépendance qui, parce qu'il est minoritaire au sein du corps électoral, doit tenter de s'imposer par la disqualification politique d'une partie de la population, dans une société caractérisée par l'instabilité de certaines de ses composantes et l'étroitesse relative des écarts démographiques entre les parties en présence<sup>1</sup>.

Dans cette colonie de peuplement européen fragilisée parce qu'elle n'offrait pas, contrairement à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande voisines, des terres et des ressources propres à soutenir un peuplement colonial élargi<sup>2</sup>, la domination européenne ne s'est jamais exprimée en termes d'hégémonie démographique. Après 1880, lorsque le territoire fait appel à une main-d'œuvre asiatique, la question des équilibres ethniques se trouve posée. Il y est répondu par une diversification des zones d'approvisionnement à laquelle la société néo-calédonienne doit certaines de ses compo-

1. En 1983, le Territoire compte 145 368 habitants dont 42 % de Mélanésiens, 37 % d'Européens, 8 % de Wallisiens et de Futuniens, 3 % de Tahitiens, 3 % d'Indonésiens, 1 % de Vietnamiens et 0,85 % de Ni-Vanuatou (INSEE, 1984, 61).

De 1976 à 1983, le solde migratoire représente une déperdition de 10 000 personnes (DTSEE, 1985, 41). Les départs concernent surtout des Métropolitains ainsi que des Tahitiens dont les flux sont liés aux conjonctures économiques entre les deux territoires (Fages, 1972, 75, 76). La population se renouvelle également des mouvements de métropolitains sous contrat (enseignants notamment). L'arrivée plus ou moins récente de près d'un quart de la population, née hors du Territoire (DTSEE, 1985, 43), les écarts démographiques, expliquent d'autant plus facilement que les oppositions politiques se traduisent par des mises en cause de la présence des individus ou des groupes ethniques, que les rapports démographiques sont une des clefs des enjeux politiques actuels. L'ethnie mélanésienne ayant un des plus forts taux de moins de dix-huit ans du Territoire, sa représentation au sein du corps électoral en est réduite d'autant. Le mouvement indépendantiste tente de contourner cet obstacle et de légitimer son action par la promotion des notions d'*autochtonie* et de *peuple légitime* excluant les non-Mélanésiens du référendum à venir (Construire, 1986 : 6 ; UC, 1986). Certains de leurs opposants tentent pour leur part de faire assimiler ces positions à une discrimination raciale.

2. Avec 18 700 km<sup>2</sup>, la Nouvelle-Calédonie reste de dimensions modestes. La part des terres de bonnes aptitudes culturales y est réduite à 2,6 % des sols (50 000 ha), et celles de bonnes aptitudes pastorales à 13,1 % (soit 250 000 ha) (Latham, 1981). Historiquement, les mises en valeur les plus diverses (cane à sucre, coton, vanille, riz...) s'y sont heurtées à de nombreuses entraves.

santes actuelles (Doumenge, 1985, 39)<sup>3</sup>. Durant cette période, les rapports inter-ethniques reposent sur un double système de relations centré sur la population européenne et les rapports qu'elle entretient avec chacun des pôles formés par les populations autochtones et les populations allochtones sous contrat de travail. Si l'attitude envers les Mélanésiens est empreinte de l'idée de leur déclin (Shineberg, 1983), celle à l'égard des allochtones vise à contrôler les flux par des réglementations administratives, éventuellement secondées par des interventions de la population (Doumenge, 1985, 40). L'abrogation des décrets restreignant la circulation et l'accès au travail, les rapatriements d'Indonésiens et de Vietnamiens entre 1948 et 1964, mettent un terme à la question ethnique telle qu'elle est constituée par la période coloniale classique<sup>4</sup>.

Les années soixante forment une décennie charnière, marquée par le croît démographique mélanésien, par l'expansion économique, le renforcement des flux migratoires et la genèse des mouvements indépendantistes. Entre 1960 et 1965, l'accroissement du PIB est de 36 %. Il passe à 86 % sur les six années suivantes (INSEE, STS, sd, 10). L'expansion accélère l'immigration que le pays connaît depuis le début des années cinquante (Bonnemaison et al., 1981). Entre 1968 et 1972, la population augmente de 25 % et le nombre de salariés de 64 % (Roux, 1976, 2-8). Cet afflux réduit la part relative de l'ethnie mélanésienne, renforçant une perte de majorité démographique déjà effective au début de la décennie<sup>5</sup>. Pour être une constante de la société néo-

3. Initialement, il est fait appel à une main-d'œuvre originaire des Nouvelles-Hébrides. Par la suite, le Territoire voit l'arrivée d'Indiens (de la Réunion), de Chinois, de Tonkinois, de Japonais et de Javanais (Doumenge, 1985, 39).

4. La période coloniale classique instaure la mise au travail des populations autochtones ou introduites, par un ensemble de dispositions coercitives (travail forcé, impôt de capitation, contrats de travail, amendes), par l'instauration de dispositions visant à la protection de la population de peuplement (interdiction du port des armes, limitation de la circulation en ville) ou par des mesures visant à réserver l'accès de cultures commerciales aux colons. Ces dispositions ont été générales sur l'ensemble de la Mélanésie, pour des périodes plus ou moins longues (Connell, 1985a, 2 ; Amarshi et al., 1979, 179, pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée).

5. Bien que des travaux récents (Connell, 1985a, 15) indiquent que l'ethnie mélanésienne est devenue majoritaire durant les développements économiques de 1969-1971, cette situation était déjà réalisée au recensement de 1962 (INSEE, 1976, 10). Depuis le début du siècle, la prépondérance démographique mélanésienne n'a jamais été fortement assise puisqu'en 1921, à son niveau relatif le plus élevé, l'ethnie ne représente que 57 % de la population, et que deux recensements antérieurs à 1962 (ceux de 1931 et de 1946) la portent au niveau, ou en dessous, des 50 % (INSEE, 1976, 10). L'étroitesse des marges démographiques entre les ethnies est donc aussi le produit d'une faible démographie pré-coloniale, le plus souvent estimée à 40 000 individus (Shineberg, 1983, 34).

calédonienne, les rapports inter-ethniques se constituent ainsi de façons distinctes selon les époques. Tandis que la période coloniale classique contrôle les flux ethniques, celle qui lui succède, marquée par une revendication d'*indépendance canaque*, devenue à la fin des années soixante-dix l'expression majoritaire des électeurs mélanésiens, promeut la notion de *société pluri-ethnique* en tant que projet social, comme en tant que dispositif central de la lutte idéologique anti-indépendantiste. La contestation, à la fin des années soixante, du rapport colonisateur/colonisé et de la relation coloniale en tant que dimension de la vie sociale, débouche sur la mise en cause du rapport du Territoire à sa métropole<sup>6</sup> et sur une lutte autour du contenu ethnique de l'indépendance. Ces enjeux tendent à se cristalliser en deux pôles, allochtone et autochtone.

Bien que les appartenances ethniques et les systèmes d'inclusion et d'exclusion liés aux cultures, aux phénotypes, comme aux modes de vie dont elles peuvent être le support, soient empreintes d'un caractère d'évidence qui s'oppose à leur mise en interrogation, le renforcement à l'échelle mondiale des mobilisations et des clivages ethniques accrédite la spécificité de la situation contemporaine par rapport aux mobilisations ethniques antérieures (Olzrack, 1983, 355 ; Fenwick, 1982, 6 ; Lardinois, 1985). Il sera alors fait l'hypothèse que la notion d'*indépendance canaque*, qui puise ses solidarités dans l'histoire de la conquête coloniale, ne saurait expliquer par là l'étendue de ses adhésions (ni même sa genèse) et que c'est l'intégration massive des Mélanésiens à la périphérie de la structure socio-économique qui, en étant l'opposé d'un facteur de diversification des références sociales, ne dégage guère les moyens d'alliances inter-ethniques de catégories sociales favorables à l'indépendance, et permet en revanche une polarisation des références ethniques<sup>7</sup>. Après avoir situé l'ensemble des positionnements des Mélanésiens dans la structure sociale, l'on abordera l'impact des mobilisations ethniques sur la composition

6. Il est fait une distinction entre *rapport colonial*, dépendance politique à l'égard d'une métropole, et *relations coloniales* en tant que dimension des relations (juridiques ou non) qui s'établissent entre les individus.

7. La cristallisation des clivages ethniques consécutive aux options politiques de 1977-1978 est perceptible notamment au travers des modifications intervenues dans les projets ou dans la composition ethnique de partis tels l'Union calédonienne et l'Union progressiste mélanésienne (ex. Union progressiste multiraciale). Les tentatives ultérieures militant contre ce type de clivage aboutissent à des échecs (perte d'audience électorale de la Fédération pour une nouvelle société calédonienne), ou marquent le pas (Parti fédéral kanak d'Opao, Libération kanak, socialiste).

actuelle du secteur rural mélanésien, lieu de l'insertion majoritaire de l'ethnie.

## Positionnements sociaux et positionnements ethniques

### *Le pôle urbain et les secteurs d'activité hors agriculture*

En 1982, la Nouvelle-Calédonie possède le deuxième revenu par habitant des pays du Pacifique Sud, très loin devant la majorité des pays de la région<sup>8</sup>. Cette moyenne masque toutefois de fortes disparités dans l'accès au marché du travail et à celui des revenus, lesquels tendent, comme dans de nombreuses sociétés multi-ethniques, à recouper les appartenances ethniques.

La première caractéristique du Territoire est celle qui oppose le pôle urbain de Nouméa et de ses communes périphériques où se concentre l'essentiel des activités économiques, au reste de la Grande Terre, qui, hormis les mines et des emplois tertiaires localisés dans des agglomérations de dimensions réduites, vit d'une agriculture dont la part au sein du Produit intérieur brut n'a cessé de se dégrader depuis une vingtaine d'années. En 1983, le pôle urbain élargi regroupe ainsi 82 % des emplois hors secteur agricole (INSEE, 1984, 194-198 ; Pillon, 1985, 1624). Cette zone qui comprend 58 % de la population et 78 à 95 % de chacune des communautés allochtones, représente par contre moins de 27 % des Mélanésiens (INSEE, 1984, 61). Ces chiffres traduisent la première césure sociale du territoire, avec un tel caractère d'immédiateté que l'on a pu avancer que nulle part en Mélanésie la dualité spatiale du développement et du sous-développement n'était aussi marquée qu'en Nouvelle-Calédonie (Connell, 1985a, 13). Sont ainsi contrastées — avec toutes les approximations d'une telle approche — une population autochtone qui tendrait vers la ruralité et les activités agricoles, et des populations allochtones qui, toutes composantes confondues, seraient plutôt des urbains relevant des secteurs secondaire et tertiaire.

8. Le revenu par habitant s'élève alors à 6 100 dollars australiens, tandis qu'il est de 7 200 dollars en Polynésie Française, de 4 100 dollars à Guam, et de 3 400 dollars aux Samoa Américaines, tous territoires rattachés à une métropole. Il tombe à 1 800 et 1 100 dollars pour Fidji et Niue, et à 980 dollars aux Iles-Cook, État associé à la Nouvelle-Zélande. Partout ailleurs, ce revenu est compris entre 830 (Tonga) et 420 dollars (Kiribati) (Commission du Pacifique Sud, 1982, 7).

Quoique de manière plus complète qu'en secteur agricole, les recoupements entre positionnements ethniques et positionnements sociaux (Bourdieu, 1984, 4) sont présents à tous les niveaux de la structure sociale. Aussi le marché du travail du primaire minier, du secondaire et du tertiaire confondus, est-il caractérisé par la prépondérance des Européens et la sur-représentation des Mélanésiens et des Wallisiens dans les emplois non qualifiés, lesquels regroupent environ la moitié de leurs actifs hors secteur agricole. Les autres catégories ethniques (Vietnamiens, « autres ethnies », Indonésiens, Tahitiens) relèvent de configurations intermédiaires, les deux premiers groupes tendant à fournir des commerçants ou des prestataires de services, les deux autres, des travailleurs manuels. La répartition des actifs de chaque ethnie au sein de regroupements socio-professionnels, rapportés à la force de travail inter-ethnique moyenne correspondante, permet ainsi de situer les individus à l'intérieur des configurations issues du croisement des appartenances ethniques et des positionnements sociaux pour une force de travail hors secteur agricole de 34 858 individus (INSEE, 1984, 185).

INSERTIONS SOCIO-ÉCONOMIQUES ET APPARTENANCES ETHNIQUES ; ÉCARTS ENTRE EFFECTIFS RÉELS ET EFFECTIFS THÉORIQUES DANS LE CADRE D'UNE ACCESSION IDENTIQUE AUX DIFFÉRENTES CATÉGORIES SOCIO-ÉCONOMIQUES (en pourcentages).

	Mél.	Eur.	Wal.	Tahit.	Indon.	Viet.	Ni-va.	Autres	Effect.	
	100	21,81	55,89	6,74	4,41	4,56	2,46	1,13	2,96	34 858
	%	%	%	%	%	%	%	%	%	
Catég. 1	0,50	- 0,48	+ 0,26	- 0,50	- 0,32	- 0,39	+ 0,49	- 0,50	- 0,22	177
Catég. 2	8,87	- 6,75	+ 2,14	- 6,66	+ 0,54	+ 0,55	+ 18,98	- 5,07	+ 8,94	3 093
Catég. 3	5,71	- 4,60	+ 3,50	- 5,10	- 5,00	- 4,60	- 3,20	- 4,80	- 1,60	1 992
Catég. 4	15,31	- 0,40	+ 3,90	- 9,70	- 11,80	- 11,50	- 7,40	- 12,10	- 3,00	5 340
Catég. 5	27,80	- 6,40	+ 4,80	- 14,80	- 5,80	+ 0,60	+ 7,80	- 19,00	- 1,70	9 694
Catég. 6	15,06	- 2,60	- 1,60	+ 12,20	+ 9,00	+ 4,70	- 2,70	+ 9,60	+ 1,60	5 253
Catég. 7	26,70	+ 21,40	- 13,10	+ 24,70	+ 13,50	+ 10,80	- 13,60	+ 32,40	- 3,60	9 309
TOTAL										

Catégorie 1 : Chefs d'entreprises (10 salariés et plus).

Catégorie 2 : Commerçants et prestataires de services ; Artisans.

Catégorie 3 : Professions libérales ; Cadres de la fonction publique ; Cadres administratifs et commerciaux ; Ingénieurs et Cadres techniques d'entreprises ; Professeurs ; Professions scientifiques ; Professions de l'information et des spectacles.

Catégorie 4 : Instituteurs et assimilés ; Clergé et Religieux ; Policiers et Militaires ; Contremaîtres ; Agents de maîtrise.

Catégorie 5 : Professions intermédiaires de la santé et du travail, administratives fonction publique, administratives et commerciales d'entreprise ; Employés et agents de service de la fonction publique, administratifs d'entreprise, de commerce.

Catégorie 6 : Techniciens ; Ouvriers qualifiés industriels et artisans ; Chauffeurs.

Catégorie 7 : Ouvriers non qualifiés industriels et artisanaux ; Ouvriers de la manutention et des transports ; Personnel des services directs aux particuliers.

Les Européens sont sur-représentés à plus de 14 % de leurs effectifs dans les cinq premières catégories, soit un déplacement d'un tiers de leur force de travail théoriquement disponible pour l'ensemble des emplois manuels. La concentration dans ces emplois concerne à l'inverse les ethnies mélanésienne, wallisienne, tahitienne, indonésienne et ni-vanuatou, les Mélanésiens se distinguant toutefois par leur sous-représentation chez les ouvriers qualifiés. Le premier groupe démographique du Territoire ne représente ainsi que 21 % de la force de travail des secteurs dominants de l'économie auxquels il s'intègre depuis une vingtaine d'années. Ce déplacement des positionnements sociaux mélanésiens s'est effectué au détriment global de l'agriculture.

### Agriculture et secteur rural néo-calédoniens

L'intérieur de la Grande Terre est marqué par la présence des Européens (11 300 personnes, 21 % de l'ethnie), des Indonésiens (1 200 personnes, 24 % de l'ethnie), et des Mélanésiens (28 200 personnes, 45 % de l'ethnie). A ces derniers s'ajoute par ailleurs le peuplement des îles, quasi-uniformément mélanésien (17 000 personnes, 27 % de l'ethnie). Les Wallisiens, avec 11 % de leurs effectifs (1 300 personnes), ne sont guère présents que sur les sites miniers, bien qu'ils se soient étendus récemment à certaines agglomérations de la côte ouest (Roux, 1985 : 474,475). L'intérieur et les îles qui représentent plus de 90 % de la superficie du Territoire (DTSEE, 1985, 25) et 42 % de sa population ne comprennent que 18 % des emplois hors secteur agricole. A côté des centres miniers aux activités fluctuantes, l'agriculture reste le support principal de cette partie du territoire qui regroupe près de 95 % des agriculteurs (INSEE, 1984, 194, 195).

Contrairement aux autres pays de Mélanésie, l'agriculture est le parent pauvre de l'économie néo-calédonienne. Dans le prolongement d'une implantation coloniale aux nombreux déboires, son déclin, amorcé au lendemain de la guerre, s'approfondit au fil des années. Sa part au sein du PIB passe de 10 % en 1960, à 5 % en 1971, pour tomber en dessous de 2 % après 1980 (INSEE, STS, sd : 10 ; DTSEE, 1985 : 147). Avec les mines et la métallurgie, le bâtiment, les travaux publics et les industries mécaniques, l'agriculture compte parmi les secteurs où la valeur ajoutée chute de moitié environ entre 1974 et 1983, dans le cadre d'une récession qui affecte sévèrement le secteur productif mais ne représente qu'une baisse globale de 13 % (DTSEE, 1985, 149)<sup>9</sup>.

9. La baisse de la valeur ajoutée agricole est de 46 %, alors qu'elle atteint 53 % pour les industries mécaniques, 70 % pour le bâtiment et les travaux

Comme dans de nombreuses formations sociales élaborées sur la conquête et l'intégration des populations autochtones au système de production alors mis en place (Fenwick, 1982, 6 ; Delaunay, 1984), l'agriculture néo-calédonienne repose sur une juxtaposition d'ethnies, de superficies et de modes d'exploitation du sol, qui contraste une agriculture européenne souvent grosse consommatrice d'espace avec une agriculture mélanésienne encore largement tournée vers l'auto-consommation et aux superficies par actif réduites, mais qui représente plus de 88 % des actifs agricoles du pays (INSEE, 1984, 184, 185)<sup>10</sup>.

Bien qu'elles soient difficiles à cerner, les différenciations économiques produites par l'agriculture mélanésienne demeurent faibles, celles qui s'y développent ne semblant jusqu'à présent pas avoir été capitalisables<sup>11</sup>. Les écarts sont par contre accusés en secteur européen, du fait de la répartition initiale des terres et de leur concentration ultérieure (Saussol, 1983). En 1976, « 120 propriétaires (4,5 % de l'effectif) possèdent plus de la moitié de l'espace approprié », 18 personnes ou sociétés (0,6 % de l'effectif) en possédant le tiers (Saussol, 1981). Inversement, près de 54 % des propriétés des vallées de la côte ouest et 42 % de celles de la côte est ont moins de 50 ha (Saussol, 1981)<sup>12</sup>. Mais les inégalités sont surtout marquées entre les deux secteurs de production puisqu'à la veille de la réforme foncière de 1978, mille

publics, 68 % pour les mines, et 73 % pour la métallurgie. L'ensemble du secteur productif chute de 42 %. Les compensations de valeur ajoutée proviennent des activités de services, du commerce et de l'administration qui présentent un croît de 54 %. Les salaires domestiques régressent de 22 %.

10. Certains éléments laissent à penser que le dernier recensement a pu sous-estimer les actifs agricoles mélanésiens. Il en est ainsi de l'exemple de Belep qui ne compterait sur une population de 686 individus (INSEE, 1984, 10), que 4 actifs sur l'île (INSEE, 1984, 198). La comparaison des recensements de 1976 et 1983 montre de même qu'à l'exclusion des Ni-vanuatu et des Tahitiens, les Mélanésiens sont les seuls à voir leurs actifs chuter — et dans la proportion de 15 %. Ceux-ci seraient ainsi passés de 19 313 à 16 345 (INSEE, 1976, tableau 20 ; 1984, 185).

11. Les travaux de Jean-Pierre Doumenge sur la caféiculture mélanésienne montrent que les écarts entre producteurs dans l'accès aux terres à caféiers peuvent aller de moins de 50 ares à plus de 3 hectares (1974, 130). Ces inégalités n'ont cependant pas débouché sur des différenciations sociales comme cela a pu être le cas ailleurs en Mélanésie, avec le même support culturel (Amarshi et al., 1979, 42). Les raisons en tiennent peut-être à l'absence de disponibilités en terres et en main-d'œuvre, à la faiblesse des écarts écologiques régionaux, et à la monopolisation du commerce du café par les firmes et les colons.

12. Du fait de son importance démographique, la population européenne est socialement hétérogène (Fenwick, 1982, 19) ; un quart des 758 actifs agricoles européens recensés par l'INSEE (1984, 185) sont des ouvriers agricoles.

actifs non mélanésiens contrôlent 370 000 ha de propriétés et 120 000 ha de locations domaniales tandis que plus de 25 000 Mélanésiens ne disposent sur la Grande Terre que de 165 000 ha de réserve et de 40 000 ha de locations et de propriétés privées (Saussol, 1981 ; 1985 : 1621 ; Doumenge, 1981a, b). Cette répartition se confond peu ou prou avec la valeur agromonomique des sols.

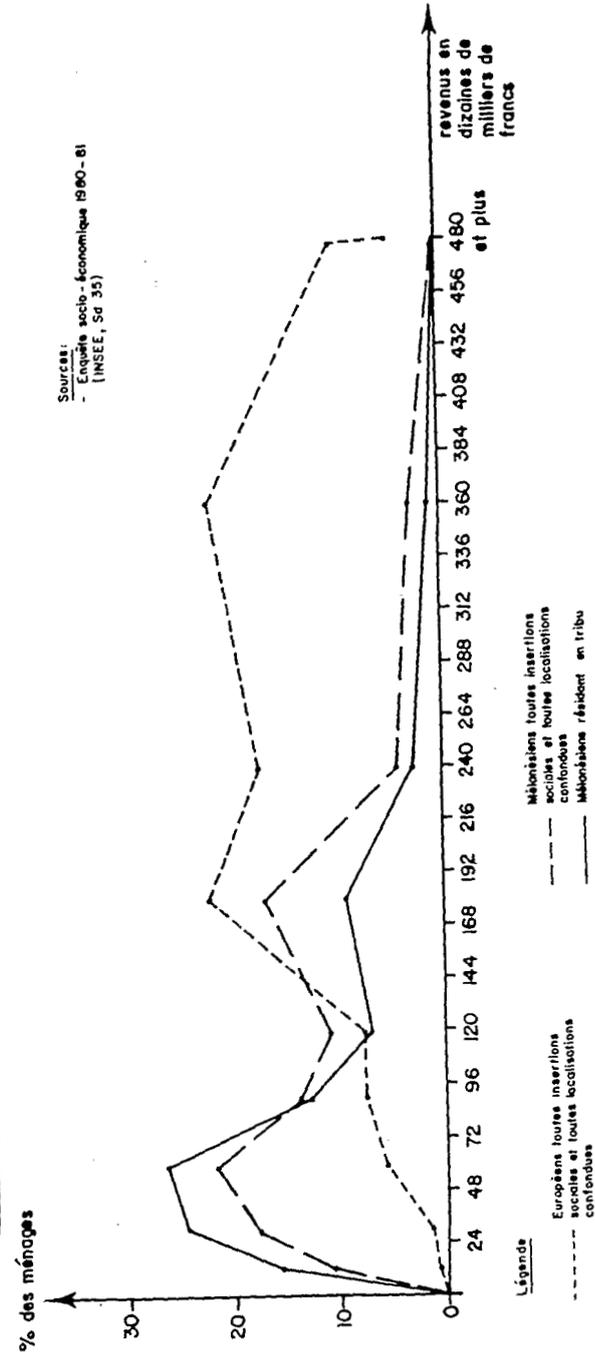
### Localités villageoises et agriculture mélanésienne

Il demeure malaisé d'aborder l'agriculture mélanésienne avec précision, tant les statistiques qui s'y rapportent sont lacunaires dans les domaines de la commercialisation et de la composition des revenus. Aussi l'enquête socio-économique effectuée en 1980 par l'INSEE reste-t-elle l'unique approche comparative des revenus selon les critères conjoints de l'appartenance ethnique et de la localisation géographique. Parmi les ensembles ainsi définis, les revenus des Mélanésiens résidant dans les localités mélanésiennes se distinguent par leur modicité et par l'importance qu'y affecte l'agriculture d'auto-subsistance. Les ressources familiales annuelles moyennes sont de 30 à 50 % inférieures à celles des deux catégories suivantes formées respectivement des ruraux autres qu'européens ou mélanésiens, et des ruraux mélanésiens. Elles sont plus de trois fois inférieures aux revenus les plus élevés qui sont ceux des familles européennes urbanisées (INSEE, STS, sd : 31). Mais alors que certaines catégories renvoient à des effectifs restreints, celle des Mélanésiens résidant en « tribu » aurait concerné, en 1976, de 25 à 30 % de la population du Territoire (INSEE, STS, sd : 14, 27).

RESSOURCES FAMILIALES MOYENNES EN MILLIERS DE FRANCS CFP, SELON L'ETHNIE ET LA LOCALISATION

Groupe ethnique		Urbain	Rural	Mines	Villages mélan.	TOTAL en %
Européens	revenu	2 433	1 625	1 776		
	% pop.	± 28 %	± 7 %	± 1 %		± 37 %
Mélanésiens	revenu	1 240	1 137	1 373	716	
	% pop.	± 8 %	± 2 %	± 1 %	± 28 %	± 40 %
Wallisiens	revenu	1 596		1 545		
	% pop.	± 7 %		± 0,70 %		± 7 %
Autres	revenu	1 622	1 068	1 761		
	% pop.	± 10 %	± 2 %	± 0,88 %		± 13 %
TOTAL	% pop.	± 55 %	± 12 %	± 4 %	± 28 %	100

## MÉNAGES MÉLANÉSIENS ET EUROPÉENS SELON LES RESSOURCES MONÉTAIRES ANNUELLES.



Pour constituer l'insertion spatiale et socio-économique la plus défavorisée, les localités mélanésiennes n'en renferment pas moins des disparités. Les répartitions internes montre que 15 % des ménages n'y disposent au mieux que d'un cinquième des rentrées monétaires moyennes par ménage, et que 24 % d'entre eux forment la couche suivante, accédant à la moitié au plus des revenus monétaire moyens. 40 % des ménages obtiendraient ainsi au maximum, et pour chacun d'entre eux, la moitié du revenu monétaire moyen de leur catégorie (INSEE, STS, sd : 335). La strate suivante, qui comprend 26 % des ménages, dispose de rentrées monétaires réparties de part et d'autre du salaire minimum (DTSEE, 1982 : 79 ; 1985 : 129). Les agriculteurs y seraient encore nombreux<sup>13</sup>. Au début de la décennie, plus de 60 % des ménages des localités mélanésiennes, soit près de la moitié de l'ensemble des ménages mélanésiens, relèveraient du secteur agricole (INSEE, STS, sd : 14).

Mais l'agriculture mélanésienne doit aussi être replacée dans la dynamique de l'économie calédonienne de l'après-guerre. Bien que cette période induise une monétarisation accélérée des échanges en secteur villageois mélanésien, celui-ci reste marqué par l'extrême faiblesse de ses rentrées monétaires. Il est significatif que les productions commercialisées, souvent modestes (café, élevage, produits vivriers, agrumes, coprah, pêche), restent les mêmes d'un bout à l'autre de la période, et qu'elles se traduisent pour les plus importantes d'entre elles (café et coprah) par des baisses de production considérables<sup>14</sup>. La mise au salariat et l'urbanisation, loin de stimuler l'organisation de la production comme ce fut le cas lors de la genèse européenne de l'économie capitaliste (Wallerstein, 1980, 205), accompagnent la déperdition des actifs agricoles d'une régression des techniques et de la production vivrière. Pour être ancien en Mélanésie (Barrau, 1956, 64, 71 ; 1958, 12), ce phénomène prend sur le Territoire des proportions d'autant plus grandes qu'en trente ans, les Mélanésiens y deviennent la population

13. Toutes ethnies confondues, cette tranche de revenus, comprise entre 300 et 599 000 CFP regroupent 72 % de l'ensemble des agriculteurs du territoire, toutes ethnies confondues (INSEE, STS, sd, 35).

14. La production caféicole encre supérieure à 2 000 t entre 1962 et 1964 (Saussol, 1967, 293), fluctue autour de 500 t depuis une dizaine d'années (DIDER, SEMP, 1985, 85). La production estimée régresse de 2 000 à 3 000 t au début des années soixante (Antheaume, 1981b), à 700 t en 1981 (DTSEE, 1982, 105). La production estimée de produits vivriers chute de 40 % entre 1975 et 1984 (DIDER, SEMP, 1985, 87).

autochtone la plus urbanisée de la région<sup>15</sup>. En 1956, 2 400 Mélanésien, soit 7 % de l'ethnie, vivent à Nouméa. Ils sont 7 000 (15 % de l'ethnie) en 1969, et 16 600 en 1983 (INSEE, 1957 : 3-5 ; 1969 : 25, 26). Ils représentent alors près de 27 % de l'ethnie (INSEE, 1984 : 61). Le salariat suit une progression similaire.

De 1969 à 1981, l'augmentation du pouvoir d'achat mélanésien toutes catégories sociales confondues est de 2,9 % l'an, alors qu'il n'est que de 2 % pour les Européens et de 2,1 % pour les Wallisiens (INSEE, STS, sd : 43). Avec 3,4 % l'an, le taux d'accroissement dans les localités mélanésiennes est le plus fort de tous. Ces chiffres traduisent la mise au salariat d'individus antérieurement intégrés dans les secteurs peu rémunérateurs de l'agriculture et de l'économie domestique. Ils renvoient également au changement ultérieur de conjoncture économique et au retournement de l'exode rural auquel succède une tertiarisation sur place des actifs par le canal des emplois municipaux (Antheaume, 1981a). L'augmentation du pouvoir d'achat est toutefois inégalement répartie puisque 37 % seulement des ménages de la catégorie ont un actif salarié (INSEE, STS, sd : 39), et que les écarts absolus se creusent avec la valeur d'un travail d'auto-subsistance qui compte pour près de 31 % du revenu en 1969, mais n'équivaut plus qu'à 20 % de celui-ci en 1981 (INSEE, STS, sd : 43). Alors que l'accroissement des rentrées d'origine monétaire est de 4,6 %, celui des ressources vivrières est deux fois moindre. L'augmentation des transferts sociaux après 1978 est une de formes d'intervention étatique visant à contenir les conséquences des restructurations du secteur métallurgique et minier lesquelles entraînent un repli des salariés mélanésien et, dans des proportions moindres, des non-Mélanésien, sur le secteur rural (Connell, 1985a : 28). Forcé est de constater que la période qui va de 1974 à 1978 marque le premier choc de la récession et le basculement de la configuration politique et sociale en place. C'est aussi la période de gestation des thèmes sur lesquels le mouvement nationaliste mélanésien percera après 1978, constituant des enjeux politiques et sociaux nouveaux par lesquels le secteur rural mélanésien va prendre une place qu'il n'avait guère eue jusqu'à présent autrement qu'au travers de l'omniprésente question foncière.

15. le taux d'urbanisation est de 13 % en Papouasie-Nouvelle-Guinée (1980), de 8 % aux Salomons (1976) et de 12 % au Vanuatu (1979), tous pays à population essentiellement mélanésienne. Il est de 38 % à Fidji (1976), pays à majorité indienne (Connell, 1985b, 4).

## Une crise multidimensionnelle

### *Crise économique, travail politique, et constitution d'enjeux sociaux : la genèse des organismes du développement rural mélanésien*

« Il n'y eut jamais dans l'histoire calédonienne la poursuite d'une politique cohérente de promotion autochtone, soucieuse de leur évolution et se fondant davantage sur les réalités humaines que sur la magie des mots. Pis que mal faire, on ne fit rien ! » (Sausol, 1970 : 124.)

Les rapports internes au champ social ne sont jamais aussi apparents que lorsqu'ils entrent en crise et que cessent les effets de naturalisation qui les accompagnent, par leur mise en question au travers du travail politique des regroupements qui s'effectuent pour la redistribution des positions sociales (Bourdieu, 1984, 6 ; Champagne, 1984, 38). La genèse des organismes du développement rural mélanésien s'inscrit ainsi dans la crise économique et politique traversée par la société néo-calédonienne et dans les polarisations qu'elle entraîne. Elle se renforce de la dialectique d'une confrontation qui débouche sur une recomposition du champ social et sur une politique de rééquilibrage au profit de l'agriculture et des espaces ruraux.

Les interventions en secteur rural mélanésien sont restées ponctuelles pour les plus anciennes d'entre elles, et le fruit d'une évolution récente pour les autres. Elles ne prennent de l'ampleur qu'avec les difficultés économiques et le travail politique qui dégage entre 1974 et 1978 les axes de revendication d'un mouvement mélanésien — non encore constitué en tant que tel — dans le cadre d'une crise multidimensionnelle (Wallerstein, 1980, 256) où l'action sur le secteur rural devient indissociable, autant politique que dans la logique symbolique utilisée, des actions pour la revalorisation culturelle, l'adaptation scolaire, et la restitution des terres lignagères. Mais alors que l'unification politique de la majorité des partis mélanésien passe par une unification symbolique (la constitution du *Kanak*) pouvant apparaître *a posteriori* en tant qu'élaboration collective, les différents domaines revendicatifs font l'objet d'interventions spécifiques. C'est ainsi que l'Union progressiste multiraciale milite pour la réalisation du Fonds d'aide au développement de l'intérieur et des îles (FADIL) (UPM, 1975 ; Bwenando, 1986, 10). La création du fonds en 1975 s'insérera dans une politique de relance agricole qui ne se démentira plus, avec des rythmes liés à l'élargissement de la crise et au renouvel-

lement des forces gestionnaires de l'État en 1981, et qui se traduira par une multiplication des aides financières, un effort de diversification des productions, une protection élargie du marché intérieur, la mise en place de réformes foncières, ainsi que par l'accroissement de l'aide technique et de la formation. Cette refonte du secteur rural devient peu à peu indissociable de la réorganisation d'une économie territoriale où l'hégémonie nickélique semble devoir prendre fin (Commission, 1982). Dans le contexte d'une crise d'autant plus sévère qu'elle affecte une économie déséquilibrée par la faiblesse de son secteur productif et par un croît démographique important, les transferts monétaires n'apparaissent plus aptes à tenir lieu d'unique garde-fou économique (Commission, 1982). La tenue des États généraux du développement, préparatoires au Premier plan triennal, marque un des temps forts d'une réorganisation axée sur la conquête du marché intérieur, le développement agricole, la diversification des industries locales et celles du secteur minier, le renforcement du tourisme et de la pêche (Nouv. Cal. et dép., 1983)<sup>16</sup>. Les options de partis indépendantistes en matière d'indépendance alimentaire et de développement, de même que les débats qui traversent plusieurs congrès indépendantistes autour de la participation aux institutions régionales, transforment la notion de *développement*, qui depuis la prise de possession constituait un ancrage idéologique « européen » (Wallerstein, 1984, 133), en notion hégémonique, en *consensus* à l'intérieur du *discours*<sup>17</sup>.

La création du FADIL consacre une rupture. Pour la première fois sont posées au niveau institutionnel la question du développement agricole mélanésien et celle des modalités de sa réalisation. Avant cette date, il ne fut, en effet, guère d'institutions à l'exception des églises et de l'Administration - lors de l'imposition de la caféiculture (Saussol, 1967, 20) — pour agir en milieu rural mélanésien. Il faut attendre la création des deux associations confessionnelles qui de 1946 à 1953 servent de structures de relais à l'organisation en partis politiques, pour que les Mélanésiens fassent entendre des revendications propres. L'arrivée au pouvoir de

16. Ces réorientations sont proches de celles adoptées par la Polynésie Française à partir de 1975 (Blanchet, 1984, 73-80 ; Commission, 1982, 29-44).

17. En témoigne l'appui des partis et régions indépendantistes, au travers de la mobilisation politique, au développement économique des régions (UC, 1986), le transfert aux régions de compétence relevant auparavant de l'ODIL (attribution de primes), la constitution de comités d'aide au développement dans des institutions aussi diverses que des associations culturelles, des Églises..., comme l'intitulé et le contenu du journal de liaison (*Construire*) des régions Centre, Nord et Iles.

l'Union calédonienne, la loi cadre de 1956 et la nomination de ministres mélanésiens, se concrétisent par les premières redistributions foncières significatives (Saussol, 1979 : 368-370). C'est en 1956 également qu'est créée l'Education de base, qui, avec un personnel mélanésien et des moyens extrêmement modestes, restera pendant longtemps le seul organisme public à agir en milieu mélanésien — si l'on excepte des interventions ponctuelles des services ruraux<sup>18</sup>. Encore l'Education de base, bien qu'ayant pu intervenir dans la vulgarisation de façons culturelles, fut-elle pendant longtemps axée sur une diffusion des connaissances générales et des pratiques hygiéniques, qui, pour avoir une efficacité propre, n'en relevaient pas moins de prénotions évolutionnistes sur les conditions du changement social, alors compris comme un « développement du milieu ». Vingt ans plus tard, le FADIL aborde la question en des termes différents et s'attaque au handicap juridique et économique (inaccessibilité des terres de réserve et insolvabilité des populations) qui obstrue l'accès du crédit pour les Mélanésiens. Conçu pour assister le développement de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, du reboisement, de l'artisanat et du tourisme, le FADIL se porte garant auprès de l'organisme prêteur et stimule les investissements par l'attribution de primes et par la réduction des taux d'intérêts. En 1982 il est remplacé par l'ODIL (office de développement de l'intérieur des îles) qui conserve ses objectifs, mais non son fonctionnement ni sa démarche. Les mouvements sociaux et les élections qui ont lieu entre la fin de 1984 et 1986 voient le remplacement, resté nominal, de l'ODIL par l'Office de développement des régions (ODER), puis par l'Agence de développement rural et d'aménagement foncier (ADRAF) (République, 1982, 1985, 1986).

#### *Secteur agricole mélanésien : interventions et recompositions*

Il peut être difficile en période de changements sociaux soutendus par des enjeux politiques (Boltanski, 1982, 63-153), d'abstraire des avancées et reculs du moment les axes d'une redistribution des positions dans l'espace social, lesquels peuvent être remis en cause ultérieurement. De 1975 à 1986, la constitution

18. Communications personnelles ; voir aussi l'entretien donné par le directeur de l'ODIL au journal Bwenando (1986, 10) : « Les services techniques étaient habitués à travailler pour les colons et la « clientèle » Fadil les gênait ». A noter toutefois l'action de ces services dans la constitution des premières coopératives et sociétés de production en 1958 et 1969 (Saussol, 1979, 410-430).

d'un nouveau champ d'action lié au développement agricole mélanésien parvient à s'imposer et à s'institutionnaliser, au travers des transformations dans l'autonomie et dans les modalités d'action des organismes de développement. *A posteriori*, cette décennie peut être traitée comme un ensemble homogène, caractérisé, quels que soient les déplacements d'enjeux et les variations d'intensité qu'il connaît, par une situation de crise. Les institutions du développement rural mélanésien apparaissent alors comme ayant eu une genèse « à chaud » placée dès 1975 sous le signe de l'urgence<sup>19</sup>. Avec des rythmes propres de formation, trois nouveaux champs sont alors constitués. Celui des organismes de développement et de leur action de formation d'encadrement technique et de diversification des productions. Celui de l'accès des Mélanésiens aux structures publiques de décisions ; et celui des politiques rurales et foncières.

**Organismes de développement et diversification de la production.** Dans une entrevue récente, le directeur de l'ODIL estimait que 2 000 à 2 500 projets sur 10 000 demandes avaient été soutenus par le FADIL et l'ODIL depuis 1975 (Bwenando, 1986, 11). Rapportés aux actifs agricoles mélanésiens, ces chiffres reflètent l'ampleur des interventions effectuées, même si ces dernières purent aboutir dans la moitié des cas à des échecs (Bwenando, 1985, 11)<sup>20</sup>. L'action du FADIL n'est toutefois pas dissociable de celle des Services ruraux qui peu avant la création de cet organisme, se font plus présents en milieu mélanésien, sur des projets propres, comme ultérieurement, pour aider à sa mise en place. Les Services ruraux interviennent également par la suite en tant que techniciens au sein de la division du travail issue de la présence des deux organismes.

Alors que l'agriculture mélanésienne est caractérisée durant toute son histoire, et plus encore depuis l'effondrement de la caféiculture, par les limites étroites de sa production commercialisée, les instances publiques jettent sur ces dix dernières années les bases d'une diversification dont les enjeux ne sauraient être sous-estimés.

19. « La stabilité et l'harmonie sociales du Territoire sont subordonnées en grande partie à la participation de l'ethnie mélanésienne au développement économique » (UPM, 1975).

20. Bien que le reproche ait pu en être fait, l'action du FADIL et de l'ODIL ne s'est pas limitée aux seuls Mélanésiens. Les critères économiques et sociaux présidant à l'acceptation des dossiers, et la prépondérance des Mélanésiens en secteur agricole les désignent cependant comme les principaux bénéficiaires de ces actions. L'ampleur des projets soutenus peut être aussi mesurée au fait que nombre d'entre eux sont des projets collectifs.

Reboisement, « opérations » café, ruches, vergers, coprah, « bateaux FADIL », relance de l'élevage bovin, créations de poulaillers et de porcheries domestiques, élevage de petits animaux, s'accompagnent par ailleurs de stages de formation<sup>21</sup> et d'un renforcement du soutien technique aux groupements. Les interventions en milieu mélanésien s'accroissent alors d'autant qu'elles s'insèrent dans une recomposition portant sur l'intensification de l'agriculture et sur une redéfinition des positions respectives des agriculteurs européens et mélanésiens. Après les ordonnances de 1985 sur la régionalisation, le ralliement du front indépendantiste à l'option du développement rencontre les visées qui, du « plan Dijoud » aux ordonnances de 1982 et 1985, ont été celles des pouvoirs métropolitains. Cette convergence, alliée aux redistributions foncières et à l'injection des crédits rend compte sinon de la forme (projets familiaux, groupements), du moins de l'extension des projets de développement à partir de 1985.

**Une redistribution des pouvoirs de décision.** La configuration sociale qui entre en crise était marquée par les décrets de 1946 instituant l'égalité des droits civiques. Pour représenter un recul important de la relation coloniale (Lacoste, 1985, 7)<sup>22</sup>, la participation des Mélanésiens aux structures de pouvoir et de décision s'accompagne des vides d'une « dimension mélanésienne » dans les autres domaines institutionnels. C'est ainsi que, jusqu'à ce qu'elle devienne un enjeu, aucune politique de préservation du patrimoine culturel mélanésien n'avait été mise en œuvre. La période de 1975 à 1979 voit un certain nombre d'ouvertures liées à la préparation du VII<sup>e</sup> plan quinquennal, à la tenue du festival *Mélanésia 2000*, à la création d'organismes tels le FADIL, le Bureau des langues vernaculaires<sup>23</sup>, l'Institut culturel mélanésien, ainsi qu'au lancement de la première réforme foncière. Ces recompositions prennent de l'ampleur avec l'arrivée des socialistes à la tête de l'État, comme avec les affrontements de 1984-1985 et les ordonnances sur la régionalisation qui les closent. A l'inverse de

21. « Plus de 1 000 stagiaires sont passés par le FADIL ou l'ODIL... » (Bwenando, 1986, 12).

22. Les décrets de 1946 mettent fin au développement colonial classique et à l'organisation du travail contraint. Ailleurs dans le Pacifique, il faut attendre les années soixante pour que l'Australie réalise les réformes équivalentes en Papouasie-Nouvelle-Guinée (Amarshi *et al.*, 1979, 179-182), ou qu'elle accorde la liberté de mouvement, la citoyenneté et l'égalité des droits civiques aux Aborigènes (Rowley, 1978, 1, 222 ; Thiele, 1982, 4).

23. Rattaché au Centre territorial de recherche et de documentation pédagogique (CITROP), créé à la même époque.

ce qui s'est fait sous le septennat précédent, les organismes alors créés en matière foncière, culturelle ou de développement (ODIL, Office foncier, Office culturel scientifique et technique canaque), ne relèvent pas de l'administration locale et de ses éventuels blocages. Les ordonnances ouvrent également des possibilités nouvelles, associant des structures coutumières (créées par là-même) aux pouvoirs territoriaux et régionaux, comme au conseil d'administration d'organismes publics, parmi lesquels ceux nouvellement institués<sup>24</sup>. L'ODIL tranche ainsi sur le FADIL par son statut d'organisme d'État et par l'association, à ses activités comme à son conseil d'administration, de représentants coutumiers. La dimension mélanésienne peut alors devenir une composante institutionnelle de la vie territoriale, ce qu'illustre la participation de représentants coutumiers aux États généraux du développement, ou la nomination de représentants d'organismes professionnels tenus par des Mélanésiens (syndicat d'éleveurs, groupements de producteurs...) aux conseils d'administration de divers organismes publics ou para-publics. Cette volonté étatique — ébauchée sous le septennat précédent mais à contre-courant de la majorité politique territoriale — culmine dans les pouvoirs associés à la régionalisation et dans un découpage électoral qui donne l'exécutif de trois régions sur quatre aux indépendantistes. Les pouvoirs de décision, le financement, comme les modalités juridiques mises en place par les ordonnances, élargissent alors les perspectives créées par les organismes de développement, débordant le secteur agricole pour donner des compétences en matière économique, de formation professionnelle, et d'aménagement du territoire. Ces capacités d'intervention fournissent les bases d'un rééquilibrage économique et ethnique où la nouvelle répartition des pouvoirs politiques tient une place centrale.

Les réformes foncières. Le « plan Dijoud » rompt avec vingt-cinq années de redistributions ponctuelles de terres restées en deçà de l'accroissement des besoins (Sausso, 1979 : 377), et consacre la première réforme foncière du Territoire. Il fonde la légitimité de cette dernière sur une moralisation des rapports inter-ethniques et intègre la dimension culturelle des revendications pour asseoir la réforme et en marquer les limites. Face au transfert intégral de l'espace visé par la revendication culturelle (UC, 1984, 14), le plan postule que la « valeur mythique du sol » ne porte que sur des points précis (terres, « lieux sacrés »), dissociables des alen-

24. La période précédente ne connaissait que la « Promotion mélanésienne », commission de travail de l'Assemblée territoriale.

tours, « aires géographiques plus ou moins étendues, parfois revendiquées sans qu'elles puissent être considérées comme des zones symboliquement essentielles pour les Mélanésiens » (Secrétariat, 1978, 307). Les redistributions doivent s'accompagner d'un effort de développement auquel l'ensemble des ethnies est convié.

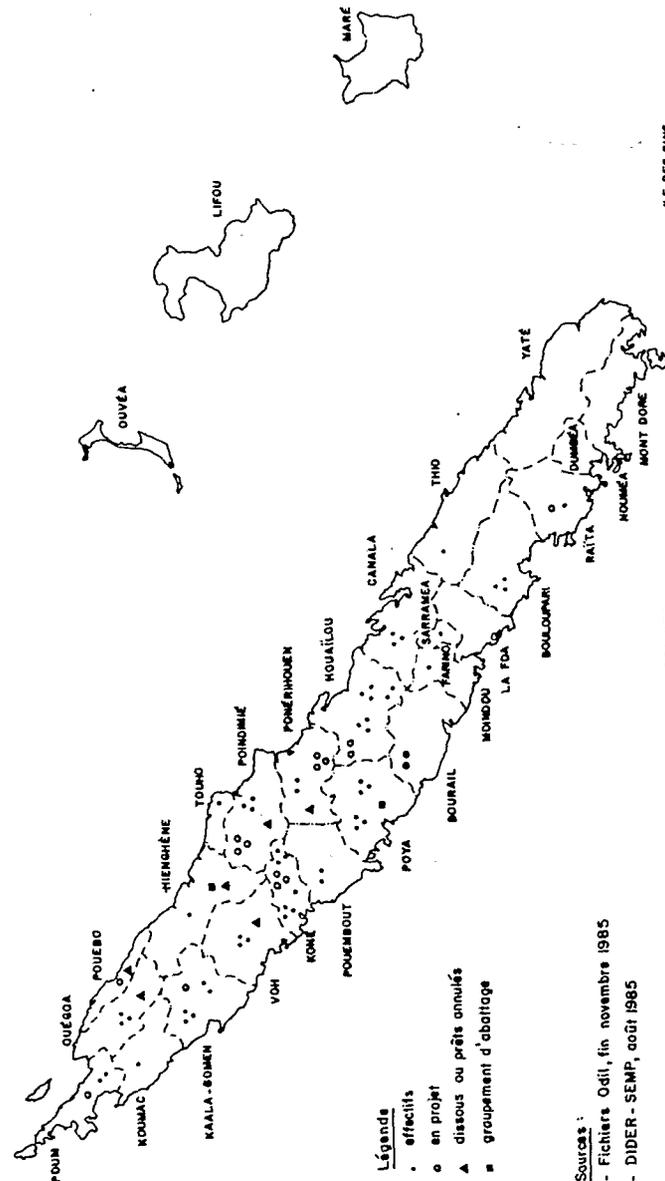
Franchissant la limite devant laquelle la précédente législation s'était arrêtée, la réforme foncière de 1982 et 1985 dispose qu'à des « droits établis de type européen peuvent préexister des droits coutumiers d'une autre nature » (République, 1982, 1638). Sur cette base, une nouvelle donne entre droits coutumiers, propriété privée, Mélanésiens et colons — voire Mélanésiens entre eux —, doit être recherchée. Après consultations aux différents niveaux de la région — qui a pouvoir réglementaire en matière foncière — et de son Conseil coutumier, comme au niveau des Commissions foncières communales<sup>25</sup> et de l'Office foncier, le Haut-Commissaire de la République délimite les périmètres où s'exercent les droits coutumiers. Ceux-ci sont assignés aux groupements de droit particulier (GDPL) concernés (« tribu », « clan », groupe familial) (République, 1985). Le rachat des terres et une aide éventuelle à leur mise en valeur est confié à l'Office foncier, organisme d'État, alors que les opérations foncières antérieures étaient de compétence territoriale. Les transferts pourraient représenter 170 000 ha sur dix ans (Office foncier, 1984, 5), soit un doublement des superficies de réserve de la Grande Terre antérieures à 1978<sup>26</sup>. Les redistributions ne sont cependant pas dissociables des dispositions économiques, juridiques et politiques qui les accompagnent et qui font du développement et de la résorption des déséquilibres socio-économiques entre les ethnies l'objectif principal des deux trains d'ordonnances, et plus encore de celui de 1985 : « Il y a nécessité de développement économique global [...], de développement économique équilibré et, si on ose dire, équilibrant » (République, 1985, 1785). Conçue comme élément d'un ensemble, la réforme foncière organise à son niveau la redistribution des terres, donne une nouvelle assise à leur exploitation, préserve la propriété privée hors des zones coutumières et instaure ailleurs des « rapports juridiques d'un type nouveau liant les collectivités mélanésiennes et les exploitants européens aux terres » (République, 1982, 1638). Les dispositions foncières se rattachent

25. Ces commissions sont des structures de concertation paritaires de représentants des ayants-droit coutumiers et de représentants des propriétaires de droit privé.

26. Les revendications foncières de 1978 portaient sur 121 000 ha (Sausso, 1981).

GROUPEMENTS D'INTÉRÊT ÉCONOMIQUE (GIE) ET SOCIÉTÉS CIVILES  
D'ÉLEVAGE MÉLANÉSIEN - PAR COMMUNES.

BELEP



Sources :  
- Fichiers Océi, fin novembre 1985  
- DIDER - SEMP, août 1985

PILLON, P., ORSTOM - NOUMÉA, déc. 1985.

échelle : 1/2 000 000

ILE DES PINS

aux objectifs globaux par la subordination des rétrocessions à la présentation de projets de développement, et par l'ancrage de ces derniers au sein de la relance agricole. Les ordonnances créent également des zones d'aménagement rural permettant l'établissement d'exploitants de toutes origines ethniques auxquels les terres seront louées ou cédées (République, 1982, 1638). La location est au centre du dispositif visant à appurer les conflits impliquant le contrôle foncier, qu'ils soient inter-ethniques ou non. Cet ensemble de dispositions pose des bases de transformations d'envergure de l'agriculture mélanésienne.

L'essor des groupements d'élevage mélanésiens. De 1978 à la fin de l'année 1985, près de 59 000 ha ont été rétrocédés à des Mélanésiens, soit un peu plus de la moitié des terres acquises (Office foncier, 1986, 22), entraînant une multiplication, pratiquement sans précédent, de groupements et de sociétés d'élevage bovin. Leur nombre passe ainsi de quatre en 1975, à vingt-quatre durant la seule année 1978. Il atteint soixante et onze, réalisés ou en cours de réalisation en 1985, et s'accroît encore après cette date avec la stabilisation de la situation politique.

Les réformes représentent un renversement quantitatif et qualitatif de la situation foncière ayant jusque-là prévalu. Débarrassée, sinon de toutes ses hypothèques, du moins de celles suscitées par la pénurie de terres, l'agriculture mélanésienne peut se déployer sur des bases nouvelles. Malgré l'absence de recul et l'impact extrêmement variable des redistributions, quelques éléments de portée générale peuvent déjà être dégagés. C'est ainsi que l'obtention de terrains de plaine conditionne la réalisation d'un avantage différentiel propre à renforcer les inégalités de développement déjà présentes entre villages de plaine et de montagne, lesquelles devraient déboucher sur une différenciation entre groupements naisseurs et groupements d'embouche. Les inconvénients parfois rédhibitoires des terres de montagne font que dans certaines zones favorisées de la côte Ouest, des transferts fonciers internes à l'ethnie ont pu se produire entre détenteurs de droits fonciers du bas de la vallée et lignages ou communautés villageoises de montagne. Ces transferts traduisent l'ajustement des références spatiales et de l'utilisation de l'espace précoloniales induit par l'exploitation marchande et une sédentarisation aux antipodes de l'usage itinérant précolonial (Barrau, 1956, 54).

Les rétrocessions de terres lèvent par ailleurs l'espèce de « gel » de la situation foncière que constituait, entre Mélanésiens, la dépossession coloniale. Elles libèrent les demandes sur le sol mettant en avant, outre des revendications concurrentes, la question des

inégalités dans l'accès foncier et celle de l'adaptation des droits fonciers. Allant au-delà de la culture du caféier qui avait provoqué les premiers ajustements de tenure, la multiplication des groupements d'élevage montre, pour la première fois à cette échelle, la complexité des modifications intervenues dans les conditions d'exercice du contrôle foncier et de l'accès à la terre par rapport à la situation précoloniale<sup>27</sup>. Une exploitation marchande nécessitant des surfaces élargies pose avec une acuité accrue la question du regroupement des droits fonciers précoloniaux morcellés, jusque-là maintenu dans les limites imposées par la mise en réserve et par la faiblesse des activités agricoles marchandes, et dont les dimensions relèvent de données précoloniales (liant le contrôle foncier au statut lignager), de données produites par l'histoire de la colonisation (avec le cantonnement de lignages hors de leurs terroirs), comme de données liées à la monétarisation et à des croûts démographiques lignagers inégaux non nécessairement en prise sur les prérogatives foncières lignagères. En tant que lieu du contrôle politique précolonial, comme en tant qu'enjeu économique, les redistributions foncières font fréquemment l'objet de dissensions, effectives ou latentes, aussi bien entre lignages « originaires », qu'entre ceux-ci et des lignages « étrangers » plus ou moins dépourvus de terres. Aussi le contrôle — et parfois jusqu'au travail des terres —, est-il un des lieux de l'action politique et des stratégies alternatives (qu'on les dise « coutumières » ou « politiques ») en matière de statut juridique et de répartition. Les options entre *attribution clanique* (République, 1980) et *agrandissement de réserve* ont ainsi pu être constituées en tant que paradigmes où prennent respectivement place élevage clanique et tribal et, au-delà, des visions alternatives du *socialisme canaque* (Cf. sur ce point, Palika, 1986, 2, 3 ; UC, 1984, 15). Quels qu'en soient les délais et les modalités, et autant pour des raisons culturelles (où la faiblesse des différenciations sociales devrait avoir sa part) que, par endroits, du fait des mobilisations autour de l'occupation des terres, la réforme foncière devrait ainsi être l'occasion des premiers réajustements fonciers entre lignages de la situation généralisée près d'un siècle plus tôt par le cantonnement.

27. La culture du caféier a posé les premiers problèmes fonciers de cette nature. Ceux-ci sont accrus avec l'élevage tel qu'il est pratiqué par les groupements, d'une part parce que les superficies sont plus importantes et que de ce fait les terres d'élevage peuvent impliquer un plus grand nombre d'ayants-droit coutumiers, et d'autre part parce que les meilleures terres peuvent justifier d'utilisations alternatives, ce qui n'était guère le cas de l'élevage antérieur pratiqué sur terrains montagneux.

## Conclusion

D'une façon tardive, assez caractéristique de la Mélanésie, voire des sociétés insulaires en général (Lacoste, 1985, 6)<sup>28</sup>, la mobilisation pour l'achèvement d'un nouvel État est devenue un phénomène majeur en Nouvelle-Calédonie. Mais au-delà du télescopage d'une situation initiale — la prise de possession et l'instauration d'une domination politique recoupant des appartenances ethniques —, et d'une situation contemporaine marquée par les décolonisations, la crise actuelle de la société néo-calédonienne et les polarisations qu'elle induit conduisent à s'interroger sur les mobilisations ethniques et les mécanismes de leur unification politique et symbolique (Bourdieu, 1984, 11 ; Champagne, 1984). Bien que l'ethnicité soit rarement le seul critère d'appartenance sociale et que, de ce fait, les positionnements sociaux, idéologiques et politiques ne recouvrent jamais entièrement les appartenances ethniques (Despres, 1975, 193, 203 ; Wallerstein, 1980, 15), la tendance à une bi-polarisation ethnique, qui regrouperait de part et d'autre la majorité des populations autochtones et allochtones, y est accusée. La possibilité que les clivages sociaux s'effectuent avec autant de force autour de lignes ethniques paraît alors liée aux positions occupées par les ethnies dans une structure socio-économique caractérisée par la faiblesse de son secteur productif et de ses assises démographiques et par les transferts monétaires que certaines couches de la population — allochtones et, dans une moindre mesure, autochtones — peuvent tirer de son rattachement à une métropole développée. Les regroupements qui s'opèrent autour de la question de l'indépendance diffèrent ainsi dans leur composition sociale. Le regroupement anti-indépendantiste est marqué par une grande hétérogénéité sociale liée aux incertitudes économiques et politiques qu'une indépendance, dépendant en cela de ses modalités, pourrait amener, comme aux difficultés économiques que connaît dans son territoire d'origine une catégorie ethnique aussi défavorisée que celle des Wallisiens (Connell, 1985a, 19)<sup>29</sup>.

Le regroupement indépendantiste est, à l'inverse, caractérisé par une plus grande homogénéité sociale puisque moins de la moitié

28. Sur les vingt-cinq entités politiques du bassin Pacifique insulaire, neuf sont indépendantes, et deux ont un gouvernement autonome en association avec une autre puissance (De Deckker, 1986, 13).

29. La population wallisienne de Nouvelle-Calédonie est égale à celle de Wallis et Futuna, phénomène d'ampleur fréquente en Polynésie et qui renvoie aux oppositions économiques entre la Polynésie et la Mélanésie (Fairbairn, 1985).

des actifs mélanésiens sont salariés et que seule une couche assez faible d'entre eux accède à des emplois qualifiés. La relégation de la majorité des actifs mélanésiens au sein d'un salariat non qualifié et d'une agriculture grandement délaissée, crée alors la possibilité que les clivages sociaux se constituent sur des bases ethniques. Pour des raisons liées à l'importance du secteur rural et à la manière dont s'effectuent les différenciations au sein de l'ethnie, la crise économique et les mobilisations politiques de ces dix dernières années ont permis le surgissement du secteur rural mélanésien en tant qu'enjeu politique central, renforcé par la symbolique culturelle (par essence ruraliste) du mouvement indépendantiste. Ce secteur connaît alors de profonds bouleversements matérialisés par la création d'organismes de développement, la mise en place des premières réformes foncières, la régionalisation, et par des convergences politiques assignant au développement la place de notion hégémonique. Les recompositions politiques de ces dernières années — dont l'étendue de la remise en cause est un des enjeux du changement de majorité nationale de 1986<sup>30</sup> —, élargissent considérablement le potentiel de production du secteur rural mélanésien (en terres, capitaux, encadrement, formation, pouvoirs de décision). Si l'acquisition du pouvoir politique régional y apparaît comme une des clefs de l'accroissement de la production et de l'émergence de catégories sociales nouvelles, il est sans doute trop tôt pour voir se dessiner la configuration vers laquelle tendra le nouveau champ rural mélanésien, notamment dans la concrétisation économique des politiques de développement. Néanmoins, la part plus ou moins importante des actifs qu'il continuera de représenter, comme la résolution des questions liées aux superficies disponibles, à l'accès foncier et aux forces sociales appelées à les contrôler, en représenteront des pôles cardinaux.

30. L'Office foncier et l'ODIL, organismes d'État, ont été remplacés par un organisme territorial unique, l'ADRAF. Celui-ci ne comporte pas de représentants coutumiers au sein de son conseil d'administration où la composante mélanésienne (représentants des régions) est des plus réduites (République, 1986).

#### RÉFÉRENCES CITÉES

- AMARSHI (Azeem), GOOD (Kenneth), MORTIMER (Rex), « Development and Dependency. The Political Economy of Papua New-Guinea. » Melbourne, Oxford University Press, 1979, 287 p.
- ANTHEAUME (Benoît), « Emplois et activités en 1976 », *Atlas de la Nouvelle-Calédonie*, Paris, ORSTOM, 1981a, pl. 38 ; « Les productions du secteur rural », *Atlas de la Nouvelle-Calédonie*, Paris, ORSTOM, 1981b, pl. 39.
- BARRAU (Jacques), « L'agriculture vivrière autochtone de la Nouvelle-Calédonie », Nouméa, Commission du Pacifique Sud, 1956, 153 p. ; *Subsistance agriculture in Melanesia*, Hawaii, Bernice P. Bishop Museum, 1958, bulletin 219, 111 p.
- BLANCHET (Gilles), *L'économie de la Polynésie française de 1960 à 1980*, Papeete, Sciences humaines, ORSTOM, 1984, notes et documents n° 10, 154 p.
- BOLTANSKI (Luc), *Les cadres*, Paris, Editions de Minuit, 1982, 523 p.
- BONNEMAISON (Joël), FAGES (Jean), ROUX (Jean-Claude), « Migrations », *Atlas de la Nouvelle-Calédonie*, Paris, ORSTOM, 1981, pl. 26.
- BOURDIEU (Pierre), « Espace social et genèse des "classes" », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1984, n° 52-53, pp. 3-12.
- BWENANDO, « ODIL. Interview de M. Rock Wamytan, directeur de l'ODIL », 1986, n° 39, pp. 10-12.
- CHAMPAGNE (Patrick), « La manifestation. La reproduction de l'événement politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1984, n° 52-53, pp. 18-41.
- COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU PLAN, Rapport d'information au Sénat, n° 234, Seconde session ordinaire de 1982-1983, Paris, Sénat, 1982, 131 p.
- COMMISSION DU PACIFIQUE SUD, « Les économies du Pacifique sud en 1982. » Résumé statistique, Nouméa, 1986, 36 p.
- CONNELL (John), « Country Report n° 10, New Caledonia », *Migrations, Employment and Development in the South Pacific*, Nouméa, Commission du Pacifique Sud, International Labour Organization, 1985a, 48 p. ; « Under pressure : population growth and urbanization in the Pacific », Pacific Islands Conference, Pacific Islands Development Program, Hawaii, East Western Center, 1985b.
- CONSTRUIRE, Bulletin de liaison des régions Centre, Nord et Illes, 1986, n° 1 et 2,
- DECKKER (Paul DE), « Le Pacifique comme espace régional autonome, Australie, Nouvelle-Zélande et États insulaires », *Bulletin de la Société des études océaniques*, 1986, n° 236, t. XX, n° 1, pp. 11-46.
- DELAUNAY (Daniel), « Indien, caboclo et paysan. Formation du paysannat dans un État nordestin du Brésil, le Cearà », *Cahiers ORSTOM*, 1984, série Sciences Humaines, vol. XX, n° 1, pp. 43-67.
- DESPRES (Léo. A.), « Conclusion. Towards a Theory of Ethnic Phenomena ». *World Anthropology, Ethnicity and Resource Competition in Plural Societies*, 1975, pp. 187-207.
- DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'ÉCONOMIE RURALE, SERVICE DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES DES MARCHÉS ET DES PRODUITS, Rapport d'activité 1985. Bilan 1975-1985, Nouméa, 1985, 95 p., multigr.
- DIRECTION TERRITORIALE DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES, Tableaux de l'économie calédonienne, Nouméa, 1982, 148 p. ; Tableaux de l'économie calédonienne, Nouméa, 1985, 272 p.

DOUMENGE (Jean-Pierre), *Paysans mélanésien en pays Canala*, Bordeaux, Ceget, CNRS, 1974, 220 p. ; « L'espace foncier mélanésien », *Atlas de la Nouvelle-Calédonie*, Paris, ORSTOM, 1981a, pl. 33 ; « L'espace rural européen. Cadre foncier », *Atlas de la Nouvelle-Calédonie*, Paris, ORSTOM, 1981b, pl. 36 ; « Diversité ethno-culturelle et expression politique en Nouvelle-Calédonie », *La Nouvelle-Calédonie, la Stratégie, le Droit et la République*, Paris, Pedone, 1985, pp. 37-63.

FAGES (Jean), « La communauté tahitienne de Nouvelle-Calédonie », *Cahiers ORSTOM*, 1972, série Sciences Humaines, vol. IX, n° 1, pp. 75-86.

FAIRBAIRN (Teo I.), *Island Economies*, Studies from the South Pacific. Suva, Institute of Pacific Studies University of the South Pacific, 1985, 442 p.

FENWICK (Rudy), « Ethnic Culture and Economic Structure : Determinants of French — English Earnings Inequality in Quebec », *Social Forces*, 1982, 61, 1, pp. 1-23.

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES, Recensement général de la population de la Nouvelle-Calédonie 1956, Paris, Tableaux statistiques, 1957, 210 p. ; Résultats statistiques du recensement général de la population de la Nouvelle-Calédonie effectué en mars 1969, Paris, 1969, 148 p. ; Résultats du recensement de la population de la Nouvelle-Calédonie, 23 avril 1976, 1976, 183 p. ; Résultats du recensement de la population dans les Territoires d'Outre-Mer, Nouméa, Nouvelle-Calédonie et dépendances, 1984, 201 p.

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES, SERVICE TERRITORIALE DE LA STATISTIQUE, sd : enquête socio-économique, 1980-1981. Vol. III ; Les ressources. Nouméa, 111 p.

LACOSTE (Yves), « Editorial. Ces îles où l'on parle français », *Hérodote*, 1985, 37-38, pp. 3-30.

LANDSMAN (Gail), « Ganienkeh : Symbol and Politics in an Indian/White Conflict », *American Anthropologist*, 1985, vol. 87, 4, pp. 826-839.

LARDINOIS (Roland), « Les luttes de classement en Inde », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1985, n° 59, pp. 78-83.

LATHAM (Marc), « Aptitudes culturelles et forestières », *Atlas de la Nouvelle-Calédonie*, Paris, ORSTOM, 1981, pl. 28.

NOUVELLE-CALÉDONIE ET DÉPENDANCES, Préparation du premier plan triennal de Nouvelle-Calédonie. Rapport préliminaire, 1983, vol. 1, Nouméa, 97 p., multigr.

OFFICE FONCIER, Rapport annuel 1983, Nouméa, 1984, 37 p. ; La réforme foncière en Nouvelle-Calédonie de 1978 à 1985. Bilan, Nouméa, 1986, 51 p, annexes et cartes.

OLZACK (Suzan), « Contemporary ethnic mobilization », *Annual Review of Sociology*, 1983, n° 9, pp. 355-374.

PALIKA, Kanak, 1986, n° 115.

PILLON (Patrick), « Développement et enjeux sociaux en Nouvelle-Calédonie : l'Opération Café », *Les Temps Modernes*, 1985, n° 464, pp. 1623-1653.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, Arrêté n° 1511 du 21 mai 1980 rendant exécutoire la délibération de l'Assemblée territoriale n° 116 du 14 mai 1980. Nouméa, *Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie* du 2 juin, 1980, pp. 627, 628 ; Numéro spécial portant promulgation d'ordonnances, Nouméa, *Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie*, 1982, n° 6118, pp. 1633-1641 ; Numéro spécial portant promulgation d'ordonnances, Nouméa, *Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie*, 1985, n° 6388, pp. 1781-1825 ; Loi n° 86-844 du 17 juillet 1986 relative à la Nouvelle-Calédonie, Nouméa, *Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie*, 1986, n° 6432, pp. 1004-1008.

ROUX (Jean-Claude), *Le « Boom » du nickel de 1968 à 1972 en Nouvelle-Calédonie*, Mythes et réalités économiques, Nouméa, ORSTOM, 1976, 28 p. multigr. ; « Un exemple de migration — enracinement dans le Pacifique Sud : la communauté wallisienne et futunienne de Nouvelle-Calédonie », *Cahiers ORSTOM*, série Sciences Humaines, 1985, vol. XXI, n° 4, pp. 461-480.

ROWLEY (C.D.), *The Destruction of Aboriginal Society*, Penguin book, coll. « A Pelican Book », 1978, 430 p.

SAUSSOL (Alain), « Le Café en Nouvelle-Calédonie. Grandeur et vicissitudes d'une colonisation », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, 1967, t. XX, pp. 275-305 ; « La propriété foncière mélanésienne et le problème des réserves de la Grande Terre néo-calédonienne », *Cahiers du Pacifique*, 1970, n° 9, pp. 83-125 ; « L'héritage. Essai sur le problème foncier mélanésien en Nouvelle-Calédonie », Paris, Société des Océanistes, 1979, 493 p. ; « L'expatrié rural européen, Cadre foncier », *Atlas de la Nouvelle-Calédonie*, Paris, ORSTOM, 1981, pl. 36 ; « Stratégies foncières et dynamique spatiale de la colonisation rurale en Nouvelle-Calédonie : la vallée d'Amoa », *Journal de la Société des Océanistes*, 1983, 76, t. XXXIX, pp. 21-31 ; « La terre et la confrontation des hommes en Nouvelle-Calédonie », *Les Temps Modernes*, 1985, n° 464, pp. 1612-1622.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX DÉPARTEMENTS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER, « Un plan de développement économique et social à long terme pour la Nouvelle-Calédonie. Le projet de la France en Nouvelle-Calédonie », Nouméa, 1978, 313 p.

SERVICES DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES DES MARCHÉS ET DES PRODUITS, « L'élevage bovin en milieu mélanésien en 1985 », Nouméa, 1985, 23 p. + tableaux.

SHINEBERG (Dorothy), « Un nouveau regard sur la démographie historique de la Nouvelle-Calédonie », *Journal de la Société des Océanistes*, 1983, 76, t. XXXIX, pp. 33-43.

THIELE (Steven), Yugul. *An Arnhem Land Cattle Station*. Darwin, the Australian National University North Australia Research Unit, 1982, 73 p.

UNION CALÉDONNIENNE, XV<sup>e</sup> congrès de l'Union calédonienne, Nouméa, 1984, 56 p. ; L'Avenir calédonien, 1986, n° 959.

UNION PROGRESSISTE MULTIRACIALE, *Fonds d'aide au développement équilibré*, Comité d'action, 1975.

WALLERSTEIN (Emmanuel), *Le système du monde du XV<sup>e</sup> siècle à nos jours. 1 : Capitalisme et économie-monde, 1450-1640*, Flammarion, 1980, 331 p. ; « Le développement du concept de développement », *Sociologie et sociétés*, vol. XIV, 2, 1984, pp. 133-141.

# NOUVELLE-CALÉDONIE

Onze études sur l'histoire néo-calédonienne, le régime foncier, l'évolution démographique, la revendication kanak, la pratique politique française, les perspectives du développement économique du « Caillou ».

Réunis à l'initiative de trois universitaires australiens, Michaël SPENCER, Alan WARD et John CONNELL, et publiés d'abord en anglais par la University of Queensland Press, ces essais sont l'œuvre tantôt de chercheurs australiens, tantôt de chercheurs français. Ils offrent ainsi l'occasion d'une sorte de vision binoculaire, inhabituelle et stimulante, et qui reflète la réalité singulière de la Nouvelle-Calédonie, à la fois « TOM » français et pays du Sud-Pacifique à part entière.

Depuis la publication en 1987 de la version australienne de cet ouvrage, les accords de Matignon (juin et août 1988) ont créé pour le peuple kanak, comme pour les autres ethnies du territoire, une situation politique toute nouvelle dont le tragique assassinat de Jean-Marie Tjibaou en mai 1989 a mis en évidence la précarité. Les données, les analyses, les réflexions proposées dans ce volume constituent un précieux instrument de travail pour le lecteur soucieux de l'avenir de la Nouvelle-Calédonie.

Michaël SPENCER (né en 1936) occupe la chaire de français à l'Université de Queensland. Il est membre de l'Académie australienne des Sciences humaines.

Alan WARD (né en 1935), spécialiste de l'histoire du Pacifique, enseigne l'histoire à l'Université de Newcastle (Nouvelles Galles du Sud). Il a publié *Land and politics in New Caledonia* (1981).

John CONNELL (né en 1936), qui a travaillé à la Commission du Pacifique-Sud à Nouméa, enseigne la géographie à l'Université de Sydney. Il a publié *New Caledonia or Kanaky? The political history of a french colony* (1987).

Ont également collaboré à cet ouvrage : R. ALDRICH, J. CHESNEAUX, J.M. KOHLER, Marie-Adèle NECHERO-JORÉDIÉ, M. OVINGTON, P. PILLON, A. SAUSSOL.

ISBN : 2-7384-0313-1

Photo de couverture : BWENANDO n° 121 Le message de J.M. TJIBAOU.

L' Harmattan

Michael SPENCER  
Alan WARD  
John CONNELL

NOUVELLE-CALÉDONIE

L' Harmattan

Michael SPENCER Alan WARD  
John CONNELL



Préface de Jean Chesneaux

# NOUVELLE-CALÉDONIE

Essais sur le nationalisme  
et la dépendance

1990

L' Harmattan

Michael SPENCER    Alan WARD  
John CONNELL

## Collaborateurs

Robert ALDRICH fait partie du département d'Histoire économique de l'université de Sydney, Australie.

Jean CHESNEAUX est professeur d'Histoire honoraire à Paris VII.

John CONNELL fait partie du département de Géographie de l'université de Sydney, Australie.

Adrien HNANGAN est un pasteur kanak sous-directeur de la Fédération de l'Enseignement protestant en Nouvelle-Calédonie.

Jean-Marie KOHLER est sociologue à l'ORSTOM.

Marie-Adèle NÉCHÉRO-JORÉDIÉ est une militante kanake responsable de la plus grande école du Peuple kanak en Nouvelle-Calédonie.

Michael OVINGTON est un ancien consul australien en Nouvelle-Calédonie et Haut-commissaire au Vanuatu.

Patrick PILLON est sociologue à l'ORSTOM.

Alain SAUSSOL enseigne la géographie à l'université Paul Valéry, Montpellier.

Michael SPENCER est professeur titulaire de la chaire de Français à l'université de Queensland, Australie.

Alan WARD est professeur titulaire de la chaire d'Histoire à l'université de Newcastle, Australie.

Déwé GORODEY est militante du Palika et nous a donné gracieusement l'autorisation d'utiliser le poème tiré de *Sous les cendres des conqués* (Nouméa, EDIPOP, 1985).

Anne FREADMAN fait partie du département de Français de l'université de Queensland.

Raymond LACROIX (né en 1916) était speaker à la radio de Nouméa de 1945 à sa retraite en 1976. Ce poème se trouve dans *Instants, textes en vers et prose* (Nouméa, Éditions oecal's, 1975).

# NOUVELLE-CALÉDONIE

Essais sur le nationalisme  
et la dépendance

Préface de Jean CHESNEAUX

Éditions L'Harmattan  
5-7, rue de l'École-Polytechnique  
75005 Paris